# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 AVRIL 1873. — 46me Année.


DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN 2 AVRIL.

## Prix de l'abonnement.

| | |
|---|---|
| 1 an | $14 |
| 6 mois | 7 |
| 3 mois | 3 50 |
| 1 mois | 1 25 |
| Prix du numéro | 5 cents. |

AVIS.
L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.
On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.
Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—dix terrains dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Sixième et Broad.

Par Placide J. Spear, au No. 46 Passage de la Bourse—deux pianos, linge, malles, etc.

Par Louis Sterra & Bros., au No. [illegible] de la rue Chartres—Bottes, souliers et [illegible].

Par Eugène Tourné, sur [illegible], au pied de la rue Hôpital—savon brut.

Par Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue de Chartres—marchandises sèches et fancies, stock de M. Mansberg, en faillite.

ATTENTION !
Propriété de valeur à l'encan par le Shérif.
Nous appelons l'attention du public sur la vente à l'enchère qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de six terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, rue Ste-Anne, l'un d'eux formant l'angle des rues Ste-Anne et Sixième.

Pour le détail, voir aux annonces.

Pour teiture.—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.
Mercredi, 2 avril 1873.
OPÉRA.—Les Femmes Terribles—Les Folies Dramatiques.
VARIÉTÉS.—A midi et le soir, David Garrick.
ACADÉMIE.—Grande Troupe de W. B. Cavanaugh.
ST-CHARLES—Mazeppa.
MUSÉE D'ANATOMIE.—49 rue St-Charles.

## Un Noble Exemple.

Un de nos confrères, le *Picayune*, adressait dernièrement un appel au barreau de la Louisiane pour qu'il prît en main la défense de la cause du peuple. Sans attendre cet appel, le barreau de Shreveport a pris une initiative qui l'honore, et nous espérons que l'exemple de patriotisme et d'abnégation qu'il vient de donner sera suivi dans un grand nombre de paroisses. Le barreau de Shreveport a non-seulement offert ses services gratuits aux contribuables pour résister aux taxes que le pseudo-gouverneur pourra tenter de faire collecter, mais encore il s'est engagé à appuyer les officiers de paroisse élus par le peuple. Si la même conduite eût été tenue partout, M. Kellogg, au lieu de commander la position, serait réduit à l'impuissance.

Voici le compte-rendu de cette réunion :

Conformément à un appel, les membres suivants du barreau de Shreveport se sont assemblés, aux bureaux de MM. Duncan & Moncure, ce 26 mars 1873.—MM. L. W. Nutt, A. H. Leonard, J. C. Moncure, J. W. Duncan, T. F. Bell, T. A. Flanagan, A. D. Land, J. P. Ashton, T. Alexander, C. C. Henderson, J. W. Jones, Montfort Jones, E. Ligon Tenney, J. L. Hargrove, J. L. Scott, E. B. Herndon, N. C. Blanchard et, par représentants, W. B. Eagan et C. M. Pegues.

Sur motion, M. Duncan a été appelé au fauteuil et M. Blanchard prié de remplir les fonctions de secrétaire.

Le président et M. Leonard ayant expliqué le but du meeting, la lettre-circulaire du gouverneur a été lue :

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau de l'Exécutif, Nlle-Orléans,
20 mars 1873.

Cher monsieur—Je suggère respectueusement que, dans le plus bref délai possible, un mass meeting de citoyens soit convoqué dans votre paroisse pour former une organisation complète, en vue de la résistance à la perception des taxes par le gouvernement Kellogg.

Je resterai à mon poste dans la capitale et j'exercerai, autant que cela sera praticable, les pouvoirs et les fonctions de mon emploi, et je fais appel au peuple de l'Etat pour qu'il se rallie dans le but de m'appuyer et de me donner son aide effective dans mes efforts pour défendre ses droits et ses libertés.

Il est impossible que l'usurpation Kellogg puisse se prolonger au-delà [illegible] du Congrès, en décembre prochain, [illegible] et nos libertés ont quelque prix, [illegible] le peuple [illegible] à la tyrannie et à l'usurpation, [illegible] moment jusqu'à ce que le Congrès ait pris une décision définitive dans cette affaire.

Qu'il y ait unanimité parmi les contribuables de la Louisiane, et la [illegible] usurpation, à la tête de laquelle est Wm. Pitt Kellogg, disparaîtra et, en temps voulu, la Louisiane jouira du gouvernement de son choix.

JOHN MCENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

La résolution suivante a été adoptée :

Il est résolu que nous endossons la lettre du gouverneur McEnery, dont nous appuierons la résistance à l'usurpation de Kellogg. Nous conseillons au peuple de la paroisse et de l'Etat d'en faire autant.

Les résolutions qui suivent ont ensuite été présentées par les Messieurs, qui les ont signées, et l'assemblée les a adoptées :

Il est résolu que les soussignés, membres du barreau de Shreveport, offrent leurs services, *gratuitement*, aux contribuables de cette paroisse, à l'effet de les aider à même de résister au paiement des taxes que le "gouvernement Kellogg" cherche à percevoir :

| | |
|---|---|
| C. C. Henderson, | N. B. Eagan, |
| Duncan & Moncure, | E. B. Herndon, |
| Montfort S. Jones, | Nutt & Leonard, |
| E. Ligon Tenney, | T. A. Flanagan, |
| C. M. Pegues, | T. F. Bell, |
| James S. Ashton, | J. W. Jones, |
| N. C. Blanchard, | A. D. Land, |
| J. L. Scott. | |

Il est résolu que nous, soussignés, membres du barreau de Shreveport, nous nous engageons à soutenir les officiers de paroisse élus par le peuple et qui occupent actuellement leurs places, jusqu'à ce qu'il soit légalement décidé qu'ils n'y ont pas droit. Nous sommes d'opinion que ces officiers exercent leurs fonctions *de jure* et *de facto*, et que leurs actes légaux devraient être et seront reconnus légaux.

| | |
|---|---|
| Montfort Jones | Nutt & Leonard, |
| Duncan & Moncure, | T. A. Flanagan, |
| W. B. Egan, | T. F. Bell, |
| C. M. Pegues, | C. C. Henderson, |
| Jas S. Ashton, | E. Ligon Tenney, |
| N. C. Blanchard. | |

Le meeting s'est ajourné.

J. W. DUNCAN, Président.
N. C. BLANCHARD, Secrétaire.

LA RÉSISTANCE DANS LES PAROISSES.—Une réunion a eu lieu le 29 mars, à Houma, paroisse Terrebonne, sous la présidence du major J. B. Dunn. L'honorable D. S. Cage a exposé que l'objet du meeting était d'effectuer une organisation des contribuables de la paroisse pour résister aux taxes illégales et injustes. Il a été résolu de nommer un comité de huit membres pour préparer une constitution et des règlements. Le comité est ainsi composé : Major J. B. Dunn, Hon. Duncan S. Cage, R. W. Francis, Narcisse Robichaux, W. A. Shaffer, A. Thériot, Edmond McCollam, E. Hotard.

La réunion s'est ajournée au 7 avril pour entendre le rapport du comité.

Un mass meeting a eu lieu, il y a quelques jours, à Winnsboro. On y a adopté des résolutions très fermes contre l'usurpation Kellogg.

Le *Democrat*, de Tangipahoa, engage fortement les citoyens d'Amite à résister au paiement des taxes.

Les STOMACH BITTERS se composent de racines, d'écorces et d'herbes dont les propriétés médicinales ont été depuis longtemps reconnues. Ces ingrédients habilement combinés, donnent un produit éminemment salutaire. Nous les recommandons aux familles.

## Le cas de la Louisiane.

Les protestations qui partent de la Louisiane trouvent de l'écho dans les autres Etats de l'Union. Nous citions hier un journal influent du Kentucky, voici maintenant quelques extraits d'un article du *Mobile Register* au sujet de l'Adresse du gouverneur McEnery :

Nous soumettons à nos lecteurs un document qui contient un [illegible] mais fervent appel du peuple de la Louisiane, par son gouverneur légal, John McEnery, aux Américains des Etats-Unis, pour obtenir JUSTICE. Quelle que fût la perspective pour une réponse sage et patriotique à cet appel, c'était néanmoins le devoir du gouverneur de la Louisiane de le faire. Il le devait à ses constituants, à la vérité de l'histoire et à la cause de la liberté américaine...... Nous avons, de bonne heure, prévu les épreuves auxquelles ce peuple devait être soumis dans sa "lutte avec le malheur" et "la nécessité de la soumission passive à une longue adversité. C'était simplement une épreuve de force morale, une épreuve de patience et de résignation.

Le but du *Register* a été de fortifier les cœurs de ses concitoyens pour qu'ils supportassent cette épreuve comme des hommes, et afin qu'en émergeant de cette esclavage politique, ils en sortissent sans [illegible] et sans que l'aspect de leur nationalité se fût altéré à leurs yeux.

Il était clair qu'une cruelle guerre de force allait être suivie d'une tentative pour dégrader le peuple du Sud et qu'il faudrait une vertu héroïque pour résister à la tentative. Chaque Etat du Sud, du Potomac au Rio Grande, a été mis dans le creuset de cette torture [illegible], et contre nature—un gouvernement essayant de démoraliser et d'avilir ses propres citoyens! Quel thème pour l'historien! Le plus ou moins de succès dans les différents Etats, suivant que les circonstances étaient plus ou moins favorables à la soumission ou à la résistance. La pauvre Caroline du Sud a été accablée dans la lutte, et elle reste comme un monument d'[illegible] pour condamner à une infamie éternelle le parti et les hommes qui ont [illegible] son bonheur et sa chevalerie, [illegible] un désert d'ignorance [illegible]. C'est en Georgie [illegible] Ptolémée [illegible] dans aucun autre Etat [illegible] plus de succès la lâche politique de dégradation. L'Alabama (nous le disons avec regret) a succombé et a été perdu par la folie et la lâcheté de sa population. Ce qui a fait perdre Antietam à Lee a fait perdre l'Alabama à ses citoyens—les traînards et les poltrons qui restaient chez eux, tandis que se livrait aux polls la bataille pour leur liberté.

Et, maintenant, voici que le gouverneur McEnery expose le cas de la Louisiane—le cas d'un peuple qui a lutté longtemps et bravement, pour ses droits, [illegible] pour les voir réduits à néant, au moyen des baïonnettes, par un homme qui a opposé sa volonté à celle de Dieu et à celle des hommes. Le gouverneur McEnery raconte cette histoire et chaque homme et chaque femme du Sud doit la lire au cercle de famille et à l'école aux jeunes garçons et aux jeunes filles, de même que les spartiates exhibaient des ilotes ivres devant leurs enfants pour mettre ceux-ci en garde contre un vice hideux.

## L'Entrée des Passes du Mississippi.

Nous publions le document qui suit pour l'information des capitaines de navires et des armateurs et consignataires. La mesure adoptée par le bureau des ingénieurs est appelée à rendre de grands services à la navigation et elle témoigne d'un excellent esprit d'initiative, dont nous félicitons M. Howell.

CIRCULAIRE.
Bureau des ingénieurs des Etats-Unis, rue des Remparts 29,
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1873.

Monsieur :

Les barres aux entrées du fleuve Mississippi et les chenaux qui peuvent être faits à travers, sont sujets à de tels changements continuels qu'ils mettent les capitaines de navires venant au port de la Nouvelle-Orléans ou en sortant, avec leurs navires, entièrement à la discrétion des pilotes des barres ou des capitaines de remorqueurs, par la raison que les cartes ordinairement fournies aux capitaines n'indiquent pas les conditions ou la situation des endroits pour traverser, et qu'elles ne mettent nullement les capitaines à même de juger par eux-mêmes du moment opportun pour essayer de traverser ni d'apprécier l'habileté et le jugement avec lesquels leurs navires sont manœuvrés sur la barre.

Pour l'information des capitaines de navires, les soussignés feront, dorénavant, aussi souvent que cela sera jugé nécessaire, [illegible], distribuées, des cartes semblables à celle qui accompagne cette circulaire, indiquant la situation exacte des phares, des signaux et des bouées, la forme et la condition des chenaux représentées par des courbes et des chiffres donnant les sondages aux marées basses, [illegible], le vrai méridien et la variation magnétique, la nature du fond du chenal et les autres détails importants.

Quand les cartes seront prêtes à être distribuées, avis en sera donné dans le *Times*, le *Picayune*, le *Republican*, l'*Abeille* et la *Gazette Allemande* et dans le *Prix Courant*. Après cet avis, les agents, les capitaines, les pilotes et les capitaines de remorqueurs pourront s'adresser à ce bureau où on leur délivrera des cartes gratis. La condition de la barre à la Passe Sud-Ouest a beaucoup changé depuis la date de la carte ci-jointe, de sorte qu'elle ne peut servir que pour indiquer la situation des bouées.

A partir du 15 avril prochain, il sera élevé dans un endroit visible, près de la [illegible], [illegible] travaillera [illegible] les heures [illegible] le jour, et qui donnera [illegible] dans le chenal [illegible]. Quand le [illegible] blanc—les deux [illegible] (de l'arrivant) représentent [illegible] pieds et [illegible]. Quand la marée baissera, [illegible] blanc sur fond noir.—Les [illegible] grande pour pouvoir être [illegible] de distance avec une bonne lunette. Dans l'intervalle, [illegible] des cartes, les dernières [illegible] du chenal pourront être obtenues sur les tableaux de bulletins de la Bourse, et au bureau de H. & C. Tyler, rue Carondelet, entre Canal et Commune.

L'attention des capitaines de navires est appelée sur le fait qu'il pourrait résulter, pour eux, [illegible] avantage [illegible] sur la barre [illegible]. Le bureau [illegible] un navire dans [illegible] il a continué depuis [illegible], par quelques [illegible] d'autres bâtiments [illegible]. Bien que le passage ait été creusé en passant qu'on est venu occuper le chenal qu'occupent les navires [illegible], C'est ce qui a mis les [illegible] dans l'impossibilité de [illegible] plus de profondeur au chenal.

Le commerce d'une ville importante est exposé depuis des semaines, tandis qu'un peu de patience après le départ du premier navire aurait permis aux dragueurs de fouiller le chenal en quelques jours. Il se peut qu'un petit nombre de bâtiments, après être restés échoués plusieurs jours, avoir encouru des frais de dépenses ou même des avaries, réussissent à [illegible] la barre, mais ce n'est là qu'une [illegible] de tous le commerce du port.

Ne serait-il pas préférable que les capitaines de navires attendissent quelques jours, en dehors ou en dedans, afin de pouvoir passer sans difficulté ou sans [illegible] grande augmentation des frais de remorque, [illegible] la barre sera été [illegible] de des navires échoués et après que les [illegible] auront creusé un bon chenal?

On ne devrait jamais placer des bâtiments sur la barre dans un jour de brouillard ou lorsqu'un autre bâtiment est échoué ; on ne devrait pas, non plus, l'y placer lorsque l'eau est basse, à moins qu'il ne tire moins que le pied et demi annoncé ou qu'il ne soit remorqué par assez de bateaux pour assurer son passage. On peut aisément obtenir à cet égard le jugement de l'officier chargé des bateaux à draguer, et on le trouvera impartial.

Je suis avec respect, etc.,
C. W. HOWELL,
Capitaine du génie de l'armée des E. U.

HUGOLETTES.—M. Vacquerie n'est pas un littérateur bien remarquable, c'est en revanche un disciple excellent qui ne manque pas une occasion de casser l'encensoir sur la figure du maître : Pasteur de Prométhée [illegible] y être perchées. Écrit ce matin ce qui suit, dans le *Rappel* :

Une des choses qui étaient le plus répandues à Villequier [illegible] de lettres. [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] mais Victor Hugo [illegible] c'est un crime. Un [illegible] [illegible] pas [illegible].

M. Vacquerie [illegible] dans que la [illegible] est tout être [illegible] Victor Hugo, c'est [illegible] de [illegible].

## Le Steamer "Atlantic."

[illegible] Nos dépêches de la [illegible] annoncent [illegible] le naufrage du steamer *Atlantic* devant le port de Halifax. Ce steamer venait de Liverpool, et avait un nombre immense de passagers dont les trois quarts auraient péri, si nous devons ajouter foi à ce premier rapport.

Nous avons été péniblement surpris d'apprendre le coup qui vient de frapper subitement notre estimable concitoyen, M. Henry Peychaud. La compagne de sa vie, lui a été enlevée, avant-hier soir, en quelques instants par une attaque d'apoplexie foudroyante. Elle avait assisté, le soir même, au sermon du Père Chocarne et elle avait passé la soirée avec sa famille sans laisser voir aucun symptôme du malaise. C'est au moment où elle venait de se retirer dans son appartement, qu'elle est tombée pour ne plus se relever. Nous offrons à sa famille l'expression de nos sympathiques regrets.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Une comédie intéressante, *Les femmes terribles* et un grand vaudeville à scènes variées et amusantes, *Les Folies dramatiques*, composent le programme de la représentation donnée ce soir, au bénéfice de M. Eckardt. Le bénéficiaire est un de ceux qui ont le plus contribué aux plaisirs du public et il a droit de compter sur les sympathies des habitués. Aussi, pensons-nous que la salle sera convenablement garnie et la recette fructueuse.

### LOUISIANE.

LA TEMPÉRATURE A LA FIN DE MARS.—Nous pensions, dit le *Courrier des Opelousas*, avoir constaté la dernière glace de la saison, le 1er de ce mois ; mais nous avons compté sans.... une autre glace bien patente, qui nous est venue mercredi dernier, le 26, et une gelée blanche le lendemain.

—Mercredi et jeudi dernier, dit l'*Advertiser* de *Lafayette*, la température était tombée à un tel degré de froid, à nous rappeler les plus rigoureux de l'hiver. L'eau était glacée dans les parties exposées au vent du Nord à plus d'un quart de pouce d'épaisseur. Le coton et autres plantes semblent avoir été littéralement gelées. Les fruits ont beaucoup souffert, mais nous avions espoir d'une abondante récolte malgré tout.

APPAREILS A GAZ BARBARIN PERFECTIONNÉS.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le certificat suivant comme preuve de l'excellence pratique des appareils à gaz Barbarin perfectionnés. Voir l'avis dans une autre partie de notre journal :

Nlle-Orléans, 29 mars 1873.

A M. F. Roberts, surintendant,

Monsieur—Nous prenons plaisir à dire que, depuis décembre dernier, votre appareil à gaz Barbarin perfectionné a fonctionné avec succès aux écuries de la station des chevaux appartenant à la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Respectueusement,
Vos obéissant serviteurs,
S. RICHD. PROCTOR, surintendant.
G. T. BEAUREGARD, président.

CHAUX DE L'ALABAMA.—M. Samuel Jamison, rue Carondelet, 63, annonce qu'il reçoit constamment des consignations de la célèbre chaux de Shelby, Alabama, et qu'il est toujours prêt à en fournir à très bas prix. Cette chaux est une des meilleures dont on puisse se servir. Elle supporte à merveille le mélange avec le sable et possède une qualité de cohésion étonnante, ce qui veut dire qu'elle ne tombe jamais en poussière et qu'elle se pétrifie pour ainsi dire en faisant corps avec les matériaux dont elle fait la liaison.

LA JEUNESSE DE M. THIERS.—Le *Journal des Débats* publie des détails intéressants sur la jeunesse de M. Thiers, alors, comme il l'a dit lui-même dans son discours de mardi dernier, qu'il était élève des lycées impériaux et faisait des vers latins pour le héros qui gouvernait et qui devait être éternel :

C'est au lycée de Marseille que M. Thiers a fait ses études, comme élève externe d'abord et comme interne ensuite.

Les registres déposés aux archives de la commune de Marseille portent qu'à la date du mois d'août 1809, Adolphe Thiers fut admis [illegible] bourse entière au lycée, à la suite d'un concours où il se distingua.

Il avait alors douze ans, et entrait en troisième. C'est à cette époque qu'a fait allusion M. Thiers. Les vers qu'il composa en l'honneur du héros régnant, pour la distribution des prix, correspondent aux années classiques 1810, 1811, etc.

C'étaient les phases les plus heureuses du règne de Napoléon. Le Code pénal venait d'être décrété et publié, un sénatus-consulte avait décerné le titre de roi de Rome au fils du [illegible], la mariage de Napoléon avec Marie-Louise s'accomplissait, la Hollande était réunie à la France, etc., etc.

On comprend ce que l'imagination exaltée par tant de gloire et de succès aurait inspiré de pensées poétiques aux lycéens. Il serait curieux de lire les vers composés par M. Thiers, d'autant plus que ces compositions poétiques ont été une des conditions de celles qui ont été couronnées à la distribution des prix.

Il existait, il y a huit jours, trois condisciples vivants de M. Thiers, à Marseille ; comme lui, du même âge, à une année près.

Mais l'un d'eux vient de mourir il y a quelques jours, à l'âge de soixante-quinze ans, un an de moins que M. Thiers, qui sera soixante-seize ans le 15 avril prochain.

Ce condisciple était l'ami intime de M. Thiers. Coïncidence remarquable, il occupait à la mairie de Marseille les mêmes fonctions que remplissait, il y a quarante-cinq ans environ, le grand-père du Président de la République, M. Louis-Charles Thiers, avocat au Parlement d'Aix, secrétaire, garde pour le roi des archives de la commune de Marseille.

Le condisciple de M. Thiers qui vient de mourir, M. R. L. [illegible], était donc archiviste de la ville de Marseille. Son intimité avec Adolphe Thiers était le résultat du voisinage des maisons que les familles des deux lycéens habitaient.

Pendant la période de son externat, le jeune Thiers [illegible] pour compagnon de routes en allant au lycée et [illegible] pour faire l'école buissonnière. Tous deux allaient en classe et en devenaient ingambes, nez au vent, et gaminant à qui mieux mieux dans le quartier. Il est à remarquer que l'intimité des jeunes gens les engagea à concourir [illegible] pour l'internat. Plus heureux que son camarade, Adolphe Thiers eut [illegible] entière, tandis que B. L.... n'obtint qu'une demi-bourse.

Nous avons [illegible] le grand père de M. Thiers, qui était, sous le règne de Louis XVI, [illegible]-archiviste de la ville de Marseille, avocat au Parlement d'Aix. [illegible] 1791, [illegible] politiques le forcèrent de quitter Marseille et de rejoindre ses filles, mariées à Menton, où il mourut en 1795, âgé de quatre-vingt-[illegible] ans.

—Le *Figaro* consacre une partie de son écho au souvenir des vieux [illegible] et de vieilles [illegible] Vieuxtemps, le vieux [illegible] [illegible], [illegible] la manière de [illegible].

Il entre un jour [illegible] autour de [illegible] la fougère ; il [illegible] gras, regardé [illegible], les raisin. [illegible]

Les [illegible], qui devinent un client, la suivent [illegible] leur plus beau jour [illegible] il aurait [illegible].

[illegible] devant une table de marbre sur [illegible] monsieur, [illegible] [illegible]. [illegible] que c'est que cela ? fait-il au [illegible] des [illegible].

—Des [illegible]! répond la dame du comptoir, qui est venue se joindre au groupe.

—Je le sais bien, fait Victor ; mais sont-ils crus ou cuits ?

—Ils sont cuits, puisqu'ils sont rouges.

—Ah ! tiens ; je ne savais pas cela.

Puis il continue sa revue et s'arrête devant un bocal de [illegible] rouges.

—Et [illegible] aussi ? fait-il en regardant la dame.

—Mais non, monsieur.

—Mais ils sont rouges !

—Cela ne fait rien, monsieur ; vous savez bien que...

—Oh ! dit, ajoute Victor [illegible] courage en mettant la main sur le bouton de la porte ; je vois bien que vous vous moquez de moi ; [illegible] sur un air. [illegible] avec l'air d'un homme qu'on vient d'offenser cruellement.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible] voyageur [illegible] des journaux, un de ces derniers écrit ce qui suit :—Une ville à louer. Oui, la Nlle-Orléans est à louer tout entière. On voit des écriteaux de droite et de gauche, ce qui prouve que la propriété ne paye pas. Et pourquoi en est-il ainsi ? La raison en est simple. De mauvaises lois, et ce qui est pire que l'ensemble, un gouvernement d'usurpation. Un pareil gouvernement chasse les capitaux, bannit le travail et assassine les affaires. Devons-nous appuyer ce gouvernement et hâter la ruine complète de l'Etat, ou devons-nous au contraire tâcher de le racheter en lui donnant le gouvernement de son choix ? Nous espérons affirmer et jurer ce mauvais gouvernement en lui résistant et ensuite payer les taxes au vrai gouvernement, au gouvernement légal qui lui succédera. Alors la confiance renaîtra, les affaires reprendront, les locataires viendront, les capitaux aussi en abondance, et le travailleur, bien payé de ses peines, pourra facilement payer son loyer et le propriétaire, [illegible], pourra payer les taxes.

Et bien, que les locataires suivent cette méthode ! qu'ils refusent de payer aux faux propriétaires, aux propriétaires frauduleux, s'il y en a ; qu'ils gardent leur argent pour quand viendra le bon, le vrai, le légitime propriétaire, et alors qu'ils payent leurs loyers ! De même juste ce que les propriétaires se proposent de faire aujourd'hui, résister aux faux collecteurs de taxes et garder leur argent pour quand viendra le collecteur légitime. Enfin les propriétaires veulent payer d'honnêtes taxes pour soutenir un gouvernement républicain, mais ils ne payeront jamais un cent à un gouvernement usurpateur.

Le coton n'est pas une récolte sûre. Souvent les chenilles vous l'enlèvent quand vous êtes à la veille de recueillir le fruit de vos peines. C'est pour cela qu'on voit tant de gens plutôt disposés à le voler qu'à le cultiver. Ce sont des paresseux et des coquins sans doute, mais on ne peut pas dire qu'ils n'entendent pas l'économie. Ils laissent tous les frais et tous les travaux aux planteurs et, quant à eux, ils s'emparent des bénéfices. Jack Zimmerman et John Delehanty sont de cette école ; mais, ils ne sont pas, pour cela, toujours sûrs du succès. Si les planteurs ont les chenilles, les voleurs ont la police et c'est par la police que Zimmerman et Delehanty, pour avoir volé une balle de coton, ont été traduits devant la justice qui les enverra, il faut l'espérer, au pénitencier pour un couple de mois, nous voudrions pouvoir dire un couple d'années.

On se plaint, au Sixième Precinct, de la bénignité de la Cour qui semble plaisanter avec les voleurs de coton, en n'usant jamais envers eux d'une sévérité convenable, ce qui les encourage et les rend tous les jours plus audacieux et plus entreprenants.

Un magnifique chien noir de Terre-Neuve, qui avait mordu un petit garçon de la rue Robin, entre les rues Magazine et Camp, a été occis par un officier de police qui lui a tiré cinq coups de revolver. Après les deux premières décharges, ce malheureux chien a poussé des hurlements qui annonçaient trop de douleur pour faire croire qu'il fût enragé. Mais une fois l'expédition commencée, il a fallu l'achever et ce n'est qu'au cinquième coup que le chien a cessé de se plaindre.

Peter Davis ignore apparemment que la plupart des entreprises qui commencent par le vol finissent vite et finissent mal. Voulant sans doute monter un établissement de linge [illegible] n'ayant pas un capital assez fort pour en acheter le fonds, il a tâché de l'avoir pour rien en le prenant sans le payer, ici et là, pièce par pièce, mais la fortune ne lui a pas souri ; et pris au début de son racolage, il faudra qu'il paye à la Justice un article de stock valant $20, dont il voulait priver Joseph Johnson sans lui donner la moindre compensation. C'est encore là une affaire de pénitencier si la cour ne fléchit pas.

Le jury du coroner dans l'affaire des deux nègres, William Dave et Charles Lightning, a rendu le verdict suivant :—Mort d'une blessure faite avec un instrument tranchant, par Charles Lightning, maintenant écroué à la geôle.—Les témoignages reçus dans l'enquête confirment ce que nous avons dit dans notre numéro d'hier.

Nous lisons dans le rapport mensuel que M. P. M. Touzné, secrétaire à l'hôpital de Charité, nous a adressé pour le mois de mars que le nombre des malades admis a été de [illegible] hommes et de 75 femmes, et que le nombre des congédiés a été de 545 hommes et de [illegible] femmes. Eu tout pour les premiers [illegible] et pour les autres 312. 111 malades sont morts dont 25 femmes. Il reste à l'hôpital au 1er avril, 465 malades, dont 185 de l'étranger et 172 des Etats-Unis. Sur les 807 malades admis, il se trouve [illegible] hommes et 175 femmes.

Le 30 mars, il y a eu, sur la plantation Millaudon, un peu au-dessus de Gretna, entre Robert Palmer et Alfred Richardson une batterie où le dernier a reçu un coup de fer auquel il a succombé hier. Angel Palmer a été arrêté et incarcéré à Gretna comme complice de cet homicide. Nous ignorons entièrement la cause de cette querelle au dénouement si tragique.

Le temps vaut de l'argent et mieux on l'emploie, plus on gagne. Ce sont là des aphorismes dont personne ne nie la justesse. Cependant il ne faut pas en faire abus dans la pratique, autrement on en perd tout l'avantage.

Par exemple, un cocher qui va trop vite renverse avec son véhicule un piéton qui a le droit d'aller au pas ; il est passible de dommages et intérêts si le piéton est blessé, et d'amende s'il n'y a pas [illegible]. Alors le charretier a perdu son temps pour avoir voulu trop bien l'employer en allant vite. C'est la faute qu'un cocher très matinal et très affairé a commise, hier, en conduisant au pas trop accéléré sa charrette, qui s'est jetée non contre un piéton, mais contre un poteau de lampe et [illegible] à place légitime. Le duel a été terrible. Les deux antagonistes sont tombés, le poteau de lampe tombé à terre, et le boucher arrêté des mains de la police d'où il ne sortira pas sans avoir payé les frais de son désordre.

Nous voyons dans le rapport mortuaire du Bureau de Santé que le nombre des décès s'est élevé à 141 pendant la semaine dernière. La petite vérole a fait encore 16 victimes.

Nous recevons de Ubaldy la lettre suivante, par laquelle le célèbre joueur de billard maintient son offre de jouer contre M. Miller ou tout autre amateur, au *décompte*, trois parties liées de trois cents carambolages chacune, pour un enjeu de trois cents piastres.

A Monsieur le rédacteur en chef de l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* :

Monsieur le rédacteur en chef—

Avant de quitter la Nouvelle-Orléans, [illegible] de pouvoir exprimer par la voie de votre très estimable journal la [illegible] qu'a su m'inspirer l'accueil courtois de nombreux public avec lequel je me suis trouvé en contact durant mon trop court séjour dans la métropole du sud, où se trouvent, en outre réunis, tous les éléments du pays.

Dans cette pensée l'adresse spécialement mes sincères remerciements aux amateurs d'élite de ce noble jeu d'adresse qui n'ont cessé de me donner de leur précieux dévouement, et pour leur libérale coopération dans mes œuvres.

Je garderai de la presse des Etats-Unis en général un religieux souvenir pour l'appui efficace et désintéressé dont elle m'a favorisé dans les différends que ma présence insolite a suscités dans le monde des professeurs du jeu de billard.

Je dois faire part aussi au public et à Monsieur Miller en particulier, que je suis toujours disposé à lui jouer 300 Piastres à la partie pour laquelle je ne suis avancé [illegible] mille carambolages, sur [illegible] des deux meilleures.

[illegible] tous les jours chez Monsieur [illegible] l'adresse des [illegible], à [illegible] heures du soir.

Monsieur Miller n'a qu'à se présenter le jour qu'il voudra, et l'argent sera déposé à l'instant même qu'il voudra bien.

Toutes autres conditions que celle annoncée ci-dessus sont inutiles ; c'est mon ultimatum.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

UBALDY.

THERMOMÈTRE.—1er avril 1873.
Thermomètre de G. Dumaine, opticien, Fahrenheit. Centigrade.

| | | |
|---|---|---|
| 6 A. M. | [illegible] | [illegible] |
| 12 M. | [illegible] | [illegible] |
| 3 P. M. | [illegible] | [illegible] |
| 6 P. M. | [illegible] | [illegible] |


Les aînés peuvent avoir [illegible] qui sont [illegible] des [illegible]. [illegible] Kobongo. [illegible]

[illegible] POUDRE LEVAIN DE DOOLEY [illegible]

Décédé à Bordeaux, le [illegible], Casimir RIGOURNAL, ancien résident de cette ville.

Décédée, hier au soir, à [illegible] heures et quart, Dame ALFRED LAMBERT, née CLAIRE [illegible], à l'âge de [illegible] ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à [illegible] heures précises. De la part des familles [illegible] rue Espagne [illegible], entre Chartres et Royale.

Décédé, [illegible] matin, [illegible] avril, à [illegible] heures, [illegible].

LIQUIDATION, LIQUIDATION.
VENTE A GRAND SACRIFICE — DE — Marchandises Importées, Au magasin de BRICE SEMBRE, coin ST. LOUIS ET ROYALE.
Chemises françaises, [illegible]. Chemises blanches, [illegible]. Chemises couleur. Articles pour Hommes. Gants de peau. Gants de soie. [illegible]

LICENCES et TAXES D'ETAT et de VILLE. Payées au [illegible]. Mr BRETTE, 14 ... Rue St-Charles ... 14.

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres. A. BROUSSEAU, Importateur.

Les maisons qui ont à s'acheter un [illegible] LOUIS GRUNEWALD.

MODES — ET — NOUVEAUTÉS. LA MAISON [illegible] AU No 57 RUE ROYALE.

ELKIN & Co.

Taxes de Ville pour l'Année 1873. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur du Département des Finances.

Loterie de la Bibliothèque A LOUISVILLE. ON nous apprend [illegible]. R. DE F. CURTIS, M. D.

Avis au Public.

Avis.

JOS. BRANDNER. MARCHAND-TAILLEUR.

Pour une Piastre. VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS [illegible]. AU GRAND MAGASIN D'UNE PIASTRE. Nos 121 et 147 de la Rue du Canal.

Consulat de France. AVRIL 1873.

CONFISEUR. ON demande un bon CONFISEUR.

Chaux de l'Alabama. SAMUEL JAMISON.

Demande de Jeunes Filles.

JARDIN DE MAGNOLIA. DIMANCHE GRATIS—CONCERT ET BAL.

Avis. LA COMPAGNIE [illegible]

GRAND DEPOT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES. LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins) Chez MM. QUEYROUZE & BOIS. LAURENT LACASSAGNE.

RESTAURANT VICTOR, 128 RUE CANAL 128.

B. H. SMITH.

Avis d'Assessment. ECONOMY MUTUAL AID ASSOCIATION. JAMES B. GUTHRIE, Secrétaire.

Semence de Riz d'Honduras. S. FERNANDEZ & CO.

Femmes Mariées.

Avis.

Restaurant Cosmopolitain.

Moustiquaires.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE — ET — Négociants Commissionnaires.

Jockey Club de la Louisiane. Réunion du Printemps—1873. $16,500 EN BOURSES ET EN ENJEUX. Le 15, le 16, le 17, le 19 et le 20.

MAISON J. GALINIER, 101 — Rue Royale — 101 ENTRE ST. LOUIS ET CONTI. OUVERTURE DE MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ. CHAPEAUX DE PAILLE. PRIX MODÉRÉS.

200 barriques VIN ROUGE [illegible]. J. MARTIN.

JAMES GRAHAM, NOTAIRE PUBLIC et COMMISSAIRE. No 44 de la rue Carondelet.

Aux Chasseurs et aux Pêcheurs. E. CHARLEVILLE.

Avis aux Dames. JULES DELAUNAY, 189 ... Rue du Canal ... 189.

Avis.

GOUTTE ET RHUMATISMES! GUÉRISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DU BAINS DE VAPEUR. E. GANTER.

IMPORTANT Pour les Cafés et Salons de Bière. CINCINNATI LAGER BEER.

DENTISTES. Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

66 - - Rue Bienville - - 66. Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste.

Révolution ! Révolution ! LES DENTS ! Le Dr. GEO. P. MALONEY.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE.

Propriétés à vendre et à louer. A Louer. A Louer. A Vendre. A Vendre ou à Louer. Résidence d'été à vendre. Avis.

J. A. D'HEMECOURT. CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HEMECOURT, successeur de E. TURBIN. 93 ... Rue Vieille-Levée ... 93. GRANDE Fabrique de Candi.

LIQUIDATION. GEORGE ULMER, PARFUMEUR.

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULON. CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

WM. M. PINCKARD.

Association d'Assurances Mutuelles DE LA Nouvelle-Orléans. QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL. C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS. Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée. Sirops de Fruits.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 1er AVRIL—CLASSE No 77.

Copie et agrandissement.

Faïence ! Porcelaine ! Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables. E. F. MIOTON, 67 RUE ROYALE 67.

R. B. MANNION, RUE CARONDELET.

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL — DE LA — BANQUE NATIONALE MUTUELLE — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS. PAUL FOURCHY, Président. ROBERT BALDWIN, Vice-Président. JOSEPH MITCHELL, Caissier.

H. CLOSTERMANN. JNO BAYLE. CLOSTERMANN & BAYLE, IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

J. HAGET, Armurier.